



Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant
Première Séance Plénière – Mercredi 9 mai 2007
Rapport

Présences:

- Mme Liliane BAUDART, représentante de la Ministre – Présidente Aréna
- Mme Christine BAUDENELLE, représentante de la Ministre Onkelinx
- Mme Jeannine BELLENS, représentante de Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
- Mme Sophie BERLAIMONT, représentante du Ministre Kir
- Mme Pauline BIEVIEZ, représentante de la Ministre Laruelle
- Mme Jolanda BLANCHE, représentante du Ministre Antoine
- M. Bernard BLERO, représentant de la Ministre Onkelinx
- M. Xavier BODSON, représentant de la Ministre – Présidente Arena
- Mme Thérèse – Marie BOUCHAT, représentante de l'Union des Villes et Communes de Wallonie
- Mme Saskia BRUYNOOGHE, représentante du Ministre De Decker

- Mme Anne COLLARD, représentante du Ministre Cerexhe
- M. Marc COUPEZ, représentant de la Ministre Fonck
- M. Wouter COUSSEMENT, représentant du Ministre Bourgeois
- M. Jean – Claude COUVREUR, représentant du Ministre De Gucht
- Mme Françoise CREMER, suppléante de M. Charles – Yvon GERARD représentant de la Ministre Laanan

- M. Edwin DE BOEVE, représentant du Ministre – Président Di Rupo
- M. Geert DECOCK, représentant de l'Orde van Vlaamse Balies
- M. Kevin DE CONINCK, représentant du Vice – Premier Ministre & Ministre Van den Bossche
- M. Tom DE PELSMAEKER, représentant du Gouvernement fédéral
- M. Olivier DE SCHUTTER, représentant du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française
- Mme Stephanie D'HOSE, représentante du Vice – Ministre – Président & Ministre Moerman
- Mme Catherine DIEU, représentante du Ministre Daerden
- Mme Maud DOMINICY, représentante du comité belge pour UNICEF
- M. François DUBOIS, représentant du Ministre Verwilghen

- M. Stéphan DURVIAUX, représentant de l'institut du Délégué Général aux Droits de l'Enfant
- Mme Véronique ELLAS, représentante de l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique
- M. Jacques FIERENS, représentant du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française
- Mme Véronique GAILLY, représentante de la Ministre Huytebroeck
- M. Olivier GEERKENS, représentant du Conseil de la Jeunesse d'Expression française (Coala A.S.B.L.)
- Mme Kalila HAJJAR, représentante du Ministre Demotte
- M. Didier HALLER, représentant du Ministre Eerdekens
- M. Gérard HANSEN, représentant de l'Union des Conseillers et des Directeurs de l'aide à la jeunesse
- Mme Kaat HUYLEBROECK, représentant de l'Administration Flamande pour l'Enseignement et la Formation
- M. Eric JANSSENS, Président de l'Union francophone des Magistrats de la Jeunesse
- Mme Julie LEJEUNE, représentante du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- M. Paul LEMMENS, représentant du Conseil Interuniversitaire Flamand
- Mme Inge LOODSTEEN, représentante du Gouvernement Flamand
- Mme Karin MAES, représentante de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- M. Vincent MAGOS, représentant d'administrations et d'institutions reconnues de la Communauté Française (cellule de coordination d'aide aux victimes de maltraitance)
- M. Günther MANZ, représentant du Gouvernement de la Communauté Germanophone
- Mme Christine MELKEBEEK, représentante de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- M. Lucien NOUWYNCK, représentant du Collège des Procureurs généraux
- M. Wim ONDERDONCK, représentant du Premier Ministre Verhofstadt
- M. Benoît PARMENTIER, représentant du Gouvernement de la Communauté française
- Mme Magali PLOVIE, représentante du Collège réuni de la Commission communautaire commune
- Mme Valérie PROVOST, représentante de la CODE
- Mme Dominique ROOMS, représentante de l' Unie der Nederlandstalige Jeugdmagistraten

- Mme Cindy RUSSO, représentante de la Ministre Fonck
- M. Marc THOULEN, représentant de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles – Capitale
- M. Robert TIELENS, représentant du Ministre Flahaut
- Mme Ankie VANDEKERCKHOVE, Kinderrechtencommissaris
- Mme Anne VANDENBERGHE, représentante du Ministre Landuyt
- Mme Geneviève VANDENHOUTE, représentante du Conseil de la Jeunesse d'Expression française
- M. Johan VANGENECHTEN, représentant de la Secrétaire d'Etat Grouwels
- M. Jan VANHEE, représentant de l'administration flamande de la culture, de la jeunesse, du sport et des médias
- M. Benoît VAN KEIRSBLICK, représentant de la CODE (Défense enfants international)
- M. Stef VERCRUYSSSE, représentant du Ministre Dupont
- Mme Nele WILLEMS, représentante de la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen
- Mme Ellen WINDEY, représentante de la Vlaamse Scholierenkoepel
- Mme Raymonde YERNA, représentante du Ministre Marcourt
- Mme Touria ZINBI, représentante du Ministre-Président Picqué

Mme Mieke VERHEYDE, Secrétariat de la Commission
 Mme Hélène STIJNS, Secrétariat de la Commission
 Mme Shalini GIES, Secrétariat de la Commission

Monsieur Jan VANHEE, Vice – Président de la Commission
 M. Stéphan DURVIAUX, représentant de l'institut du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Vice-président de la Commission
 Madame Sarah D'HONDT, Présidente de la Commission

Remarque

Certaines personnes étaient présentes à la séance plénière mais n'étaient pas reprises à la liste des inscriptions. Nous avons fait au mieux pour compléter la liste de présence mais nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur ou d'un oubli. Le Secrétariat de la Commission vous remercie donc de lui signaler toute erreur constatée à l'adresse mail shalini.gies@ncrk-cnde.be, cette liste pouvant ainsi être corrigée utilement.

Pouvez-vous également vérifier que vos coordonnées reprises dans la liste des membres, dont une copie se trouvait dans la farde de documentation fournie à chacun lors de la séance plénière, sont bien exactes ? De la même manière, nous vous remercions de nous signaler toute erreur ou oubli éventuel, à l'adresse shalini.gies@ncrk-cnde.be

Le rapport, rédigé initialement en néerlandais a fait l'objet d'une traduction en français par le Secrétariat de la Commission

Rapport:

1. Commentaire général relatif à la composition et à la structure de la Commission

La première séance plénière de la Commission s'est vu consacrée, d'une part à l'information générale des membres et d'autre part au passage en revue des différents avis des membres quant à la méthode de travail de la Commission qui leur a été présentée.

La structure de la Commission a tout d'abord fait l'objet d'un commentaire général accompagné d'une présentation de son Secrétariat (Mme Mieke Verheyde, Mme Hélène Stijns et Mme Shalini Gies), de la Présidente (Mme Sarah D'hondt) et des Vice - Présidents (Mr Jan Vanhee d'une part et Mr Stephan Durviaux pour l'institution du Délégué Général aux Droits de l'Enfant d'autre part)

Le Bureau exécutif a ensuite été présenté. Celui-ci est composé, outre le Président et les Vice - Présidents, des membres suivants :

- M. Tom De Pelsmaeker, représentant du Gouvernement fédéral
- M. Benoît Parmentier, représentant du Gouvernement de la Communauté française
- Mme Inge Loodsteen, représentante du Gouvernement Flamand
- Mme Magali Plovie, représentante du Collège réuni de la Commission communautaire commune (suppléant: Mme Anne Collard)
- Mme Frédérique Van Houcke, représentante de la CODE
- Mme Nele Willems, représentante de la Kinderrechtencoalitie
- M. Geert Decock, représentant de l'Orde van Vlaamse Balies

Les membres du Bureau ainsi constitué se sont personnellement présentés à la Commission, et ont ainsi pu faire état de leurs motivations spécifiques. Enfin, les autres membres de la Commission se sont vus présentés via un court descriptif de leur travail de terrain et de leur lien concret avec la matière des droits de l'enfant

2. Missions et méthode de travail de la Commission

L'examen de la structure décisionnelle de la Commission a occasionné deux propositions concrètes ayant obtenu le soutien des membres présents

- La création de groupes de travail, ayant pour objectif la mise en place d'un dialogue effectif entre les trois catégories de membres (membres ayant voix délibérative, membres ayant voix consultative - représentants politiques, membres ayant voix consultative - représentants de terrain)
- La technique des « dissenting opinions » (opinions divergentes), en ce qui concerne les points à propos desquels aucun consensus n'aura pu être atteint entre les membres

Ces deux propositions feront l'objet d'une discussion ultérieure (cfr. infra, titre 3), après un exposé consacré aux différentes missions conférées à la Commission par l'accord de coopération du 19 septembre 2005.

Les différentes missions exposées sont réparties en deux catégories : les missions prioritaires de la Commission et les missions présentées comme à réaliser à terme.

Au titre de missions prioritaires pour les années de travail 2007 et 2008, les missions suivantes ont été exposées :

- Présentation officielle de la Commission aux différents Parlements et assemblées bruxelloises, ainsi qu'au Comité de Genève
- Finalisation des 3^{ème} et 4^{ème} rapports belges combinés relatifs à la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) (rapport accompagné des « dissenting opinions » en annexe) (art. 2, 1 de l' accord de coopération -> agenda: cfr. Infra)
- Budget 2008 (art. 15 de l' accord de coopération) -> agenda: septembre 2007
- Rédaction du règlement d'ordre intérieur (art. 12 de l' accord de coopération-> agenda: rédaction du projet par le Secrétariat de la Commission prévue pour le mois d'octobre 2007; discussion en Bureau de ce projet le vendredi 14 décembre 2007; adoption par la Commission au cours de la seconde séance plénière prévue fin janvier 2008)
- Deuxième séance plénière fin janvier 2008: discussion du projet final de rapport quinquennal – adoption du règlement d'ordre intérieur de la Commission
- Rapport annuel pour la période de mars 2007 à juin 2008 (art. 13 de l' accord de coopération) -> agenda: rédaction du projet par le Secrétariat de la Commission pour le mois d'octobre 2008, présentation de ce projet au Bureau en octobre 2008, traduction et présentation à la Commission lors de la troisième séance plénière (20 novembre 2008)
- Séance Plénière (20 novembre 2008): approbation du rapport annuel – proposition en vue de la création de nouveaux groupes de travail en lien avec les autres tâches de la commission (projet de site Internet, développement de procédures permettant d'impliquer les enfants dans les activités de la Commission, création de différents groupes de travail dans le cadre de la mission de formulation d'avis et dans le cadre de la rédaction de plans d'actions.

Les autres missions (énoncées dans l'article 2 de l' accord de coopération) seront prises en charge à partir de décembre 2008 :

- Contribuer à l'élaboration d'autres documents (entre autres les plans d'action) en lien avec les droits de l'enfant, que l'Etat belge est tenu de soumettre aux instances internationales. Cette mission sera effectuée sur base d'un projet de rapport que nous aura fait parvenir l'instance concernée. Le Secrétariat de la Commission va procéder à un listing de ces obligations d'élaboration de rapports précitées et prendre contact avec les instances concernées afin de déterminer la procédure de collaboration visée.
- La collecte, l'analyse et le travail de coordination de données, à l'attention du Comité de Genève, comme promouvoir la concertation et l'échange permanent de données entre les différentes autorités et instances. Quant à ce, un groupe de travail sera créé au début de l'année 2009 avec pour objectif l'instauration d'un système de collecte de données identique au niveau de chaque instance/autorité concerné, sur base duquel le Secrétariat de la CNDE pourra récolter et transmettre efficacement les données sollicitées par le Comité de Genève.
- Examiner et surveiller des mesures d'exécution qui sont nécessaires pour satisfaire aux suggestions et recommandations émises par les Comité de Genève. Ce sera entre autre le cas dans le cadre de l'élaboration du rapport quinquennal, des plans d'action et des

avis que la Commission aura à rendre suite aux recommandations spécifiques du Comité.

- Rendre des avis en ce qui concerne les projets de Conventions et de Protocoles qui auront une influence sur les droits de l'enfant.

L'implication des enfants dans les travaux de la Commission

L'article 10 de l'accord de coopération prévoit que les enfants doivent être impliqués dans les travaux de la Commission d'une manière structurelle et adaptée. Initialement, il avait été proposé d'opter dans l'immédiat pour une méthode de travail basée sur des documents, dans l'attente du développement d'une procédure participative valable. Concrètement, la proposition consistait en une consultation des instances qui représentent les enfants sous la forme d'une enquête relative aux principaux points sensibles existant au cœur de chaque thème faisant l'objet d'un groupe de travail. Ces points sensibles seraient à déterminer en faisant appel aux enfants qu'ils représentent. Il ressort de l'enquête diffusée lors de la séance plénière que plusieurs membres de la Commission (16) se positionnent en faveur d'une participation directe des enfants aux activités de la Commission, en ce compris celles en lien avec la rédaction du rapport quinquennal. Cela pourrait se faire via un forum sur Internet (4 membres l'ont proposé), via un groupe de travail parallèle composé d'enfants (5 membres l'ont proposé), ou via la présence d'enfants dans les 6 groupes de rapportage établis, à condition que ces enfants soient correctement préparés pour ce faire (2 membres l'ont proposé).

Il ressort des résultats de l'enquête que s'il devait être fait choix d'une méthode de travail de participation directe, une attention particulière devra être portée aux points suivants :

- Il est nécessaire de veiller à ce que le groupe d'enfants soit représentatif;
- Une attention particulière devra être portée aux jeunes enfants
- Il est nécessaire de veiller à ne pas tomber dans un faux – semblant : les enfants doivent être bien préparés pour aborder ces matières complexes afin que l'on puisse effectivement tenir compte de leur avis.
- Le timing doit être réaliste : du temps doit être consacré à la préparation des enfants. Il doit être tenu compte de la question des vacances d'été et la question se pose de savoir si la constitution du groupe de travail d'enfants en septembre - octobre est encore une option réalisable

D'autres membres de la Commission s'orientent plutôt vers une participation indirecte des enfants via les organisations concernées qui représentent les enfants. Ils soulignent que la participation des enfants est une procédure permanente, et non d'un exercice unique et qu'il est sans doute trop tard pour laisser les enfants participer directement dans le cadre de la rédaction de ce rapport.

Aussi bien pour la participation directe que pour l'indirecte, il ressort des enquêtes que les organisations suivantes pourraient fournir une contribution importante :: Conseil de la Jeunesse d'Expression Française, Conseils de la jeunesse au sein des communes, Lieux de vie de l'enfant (écoles), Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (13 en Communauté française), Maisons de jeunes, La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, Comité Belge pour Unicef (what do you think) ; Parlement Jeunesse de la Communauté française ; Conseil provincial des jeunes du Brabant-wallon ; Rat der Deutschsprachigen

Jugend ; CRECCIDE ; Vlaamse Scholierenkoepel ; Vlaamse Jeugdraad ; Yeti ; Klasse ; De Tijdschriften van Averbode ; Conseil provincial des jeunes du Luxembourg.

Le Bureau exécutif, compte tenu des résultats de l'enquête, prendra position à ce propos prochainement.

3. Proposition de procédure et d'agenda pour la finalisation du rapport quinquennal:

- Rédaction du projet de rapport, sur base des contributions des différents gouvernements, par le Secrétariat de la Commission : juin - juillet 2007
- Approbation de cette version coordonnée du projet de rapport officiel par les membres ayant voix délibérative : mi-septembre 2007, dès lors que les représentants fédéraux seront connus
- Transmission, fin septembre 2007, à tous les membres de la Commission:
 - Du projet approuvé
 - Les documents préparatoires pour les groupes de travail:
 - Résumés de documents issus de groupes de travail régionaux, nationaux et internationaux (rapports, recommandations, notes relatives aux points sensibles en la matière concernée)
 - Résultats de la concertation préalable des membres des groupes de travail par le Secrétariat de la Commission
- Réaction des membres –représentants de terrain au projet de rapport quinquennal pour le 15 octobre au plus tard, en vue de la composition et de la préparation du groupe de travail 6(lecture transversale du rapport)
- Groupes de travail (12 octobre – 26 novembre 2007):
 - Objectif: permettre à chacun des membres de donner activement son avis (approche critique du projet de rapport), ainsi que la possibilité de formuler des « dissenting opinions »
 - Méthode de travail : 3 séances efficaces (voir ci-dessous le calendrier de réunions proposé.). Pour chaque séance, un rapport sera rédigé et des documents préparatoires seront transmis.
 - 6 groupes de travail (à compléter éventuellement avec un/des groupe(s) complémentaire(s) : en fonction de vos réactions à l'enquête menée à ce sujet cfr. infra, titre 4, point 1)
 - Participation:
 - Notion: Dans le cadre de ce thème de la participation, seront également analysée les questions de la position juridique des mineurs, le droit à être entendu, la capacité d'ester en justice et le droit à l'assistance juridique (avocats des mineurs)
 - Agenda: les lundi matin de 9h30 à 12h00 : 22 octobre, 12 novembre et 26 novembre.
 - Enfants sans papiers/MENA:
 - Notion: Ce thème comprendra l'examen de la situation de l'ensemble des enfants étrangers (quel que soit leur statut administratif) en attente d'un titre de séjour en Belgique.

- Agenda: les lundi après-midi de 13h30 à 16h00: 22 octobre, 12 novembre en 26 novembre
 - Violence à l'égard des enfants:
 - Notion: Le thème de la violence à l'égard des enfants sera examiné en ce compris les questions de la violence intrafamiliale, de la violence scolaire, des négligences, des abus sexuels, de la prostitution ainsi que l'examen de la situation des enfants dans les conflits armés.
 - Agenda: les vendredi matin de 9h30 à 12h00 : 12 octobre, 26 octobre en 23 novembre
 - Protection de la jeunesse
 - Notion: Dans ce cadre précis, seul la question des mineurs délinquants sera examinée
 - Agenda: les lundi matin de 9h30 à 12h00 : 15 octobre, 5 novembre, 19 novembre
 - Education aux droits de l'enfant :
 - Notion: Il s'agit d'appréhender la question de l'éducation aux droits de l'enfant des adultes (parents et professionnels) d'une part et des enfants d'autre part.
 - Agenda: les lundi après-midi de 13h30 à 16h00: 15 octobre, 5 novembre, 19 novembre
 - Lecture transversale du rapport :
 - Notion: Lecture critique du rapport en ses aspects n'étant pas abordés par les autres groupes de travail.
 - Agenda: les vendredi matin de 9h30 à 12h00 : 19 octobre, 9 novembre en 30 novembre
- Rapport final pour chaque groupe de travail :
 - Rédaction par le Secrétariat, pour le 7 décembre 2007
 - Approbation par les membres des groupes de travail pour le 17 décembre 2007 au plus tard.
 - Envoi de tous les rapports à l'ensemble des membres de la Commission pour le 21 décembre 2007 au plus tard.
 - Séance plénière fin janvier 2008
 - Décision des membres avec voix délibérative début février 2008
 - Rédaction du projet définitif de rapport quinquennal + envoi aux membres de la commission mi-février 2008
 - Mars-Avril 2008:
 - Approbation du rapport final par les gouvernements
 - Dans le même temps : le groupe de travail "représentants de terrain est mis en place en vue d'une rédaction coordonnée des dissenting opinions (= instrument supplémentaire collectif d'(e) (ré)action en comparaison avec le rapport alternatif)
 - Mai – juin 2008 : finalisation et traduction du document final

4. Interventions de la salle

1. Certains membres ont signalé que pour plusieurs thèmes spécifiques, un groupe de travail complémentaire devrait être organisé :

a. Mme Christine Melkebeek a suggéré cela concernant l'aide à la jeunesse. Le Professeur Fierens indiqua à ce propos également que la notion de "Protection de la jeunesse" devait être clarifiée : seule la question de la délinquance juvénile sera-t-elle examinée ou entendons-nous également examiner la question de l'aide à la jeunesse.

Dans le cadre des groupes de travail, la notion « protection de la jeunesse » recouvrait uniquement la question de la protection des mineurs délinquants. Ce thème de travail pourrait éventuellement être élargi pour englober alors la question de « l'aide à la jeunesse ».

b. M. Benoît van Keirsbilck propose qu'un groupe de travail "pauvreté, niveau de vie et mendicité" soit établi.

c. Au moyen de l'enquête, le thème de l'enseignement a également fait l'objet d'une suggestion comme thème complémentaire par M. E. Janssens.

d. M. Couvreur rappelle à notre bon souvenir que l'Etat Belge devra bientôt rendre un rapport relatif à deux protocoles additionnels (le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés) La question se pose de savoir si ce travail pourra éventuellement être intégré aux activités que la Commission entamera au cours de l'année prochaine en vue de la finalisation du rapport quinquennal.

La Présidente se réfère à sa proposition : concernant les obligations d'établir des rapports similaires complémentaires, un projet de rapport est attendu de la part du service ou de l'autorité concernée. A condition que ce projet de rapport soit adressé au Secrétariat de la Commission dans les temps afin que sa discussion puisse être organisée au sein du groupe de travail relevant, les deux missions pourront alors être combinées. Il va de soi que la Commission doit disposer du temps nécessaire à la remise de son avis. Le service concerné devra en tenir compte et organiser son agenda en fonction de l'agenda de rédaction du rapport quinquennal. M. Couvreur s'engage à fournir au Secrétariat de la Commission le plus rapidement possible, des informations complémentaires quant à cette obligation de rédaction d'un rapport, quant au timing envisagé ainsi que les informations relatives aux activités de la Commission Intergouvernementale de Droit Humanitaire.

2. Concernant le groupe de travail "lecture transversale du rapport", il a été suggéré de délimiter des thèmes de discussion concrets.

->C'était en effet prévu. Comme l'indique l'enquête, les représentants de terrain seront invités, au moment de l'envoi du projet de rapport quinquennal, à faire connaître leurs premières réactions à ce projet pour la mi-octobre et de les transmettre au Secrétariat de la Commission. Les thèmes complémentaires qui seront évoqués dans le cadre de ces réactions, feront l'objet de discussions au sein du groupe de travail « lecture transversale du rapport ». Sur base de ces thèmes, le groupe de travail sera composé de manière définitive : aux côtés

des représentants de terrains intéressés et des représentants de gouvernements, un représentant de chaque Ministre concerné et, le cas échéant, des Secrétaires d'Etat, sera invité à prendre part aux discussions.

3. En ce qui concerne la procédure décisionnelle de la Commission :

Le Professeur Paul Lemmens a suggéré que les décisions des membres ayant voix délibérative soient systématiquement précédées d'une discussion en séance plénière. Cela permettrait de promouvoir une certaine transparence au sein de la Commission. Ce principe s'est vu soutenu, au cours de la séance plénière, par Mme Liliane Baudart (qui s'est référée à une procédure similaire appliquée au sein du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse), par M. Lucien Nouwynck, par M. Benoît Parmentier et par M. Benoît van Keirsbilck. L'ensemble des membres ont été invités au cours de la séance à faire connaître leur avis sur ce point via l'enquête.

4. Le Professeur Paul Lemmens indique que les opinions divergentes individuelles doivent être rendues possibles.

-> C'est en effet l'objectif. Le groupe de travail visé, exclusivement composé de membres ayant voix consultative – représentants de terrain, qui coordonnera la rédaction en mars-avril 2008 des dissenting opinions, a pour objectif de parvenir à rédiger une annexe unique reprenant un aperçu lisible et clair des différentes opinions divergentes. Toutes les opinions divergentes, en ce compris les opinions individuelles, trouveront donc leur place dans cette annexe. L'objectif de la coordination ne tient pas en une sélection à effectuer entre les différentes opinions mais bien en la rédaction d'un document lisible.

5. M. B. Parmentier a suggéré que les représentants de terrain, toujours dans le cadre du groupe de travail relatif au rapport quinquennal, pourraient déjà formuler des suggestions de politique générale.

-> Il va de soi que cela sera possible. Les recommandations du Comité de Genève prévoient que tout en suivant la structure générale du rapport, un dernier paragraphe au sein de chaque rubrique doit être ajouté pour faire état des difficultés rencontrées dans la réalisation des droits de l'enfant ainsi que pour mentionner les plans et objectifs futurs que se fixe l'Etat membre. En outre, le Secrétariat de la Commission inventoriara séparément les suggestions des groupes de travail en vue de leur utilisation dans des groupes de travail ultérieurs (groupes de travail quant aux avis à rendre ou aux plans d'actions à émettre). Le rapport quinquennal en tant que tel consiste toutefois principalement en un rapport de ce qui a été effectué (ou non) comme apport politique au cours des années écoulées. Il est important que les groupes de travail s'arrêtent sur la question de la qualité du rapport au sens strict également.

6. Concernant les autres missions de la Commission

a. M. Benoît Van Keirsbilck a suggéré que, dans le cadre de l'exécution de la mission de conseil et d'avis de la Commission, les réserves de l'Etat belge quant à certaines dispositions de la CIDE, comme l'article 2, fassent l'objet d'une étude¹. De plus, il suggéra également que soit répertoriée et surveillée l'évolution de la jurisprudence interne (Conseil d'Etat, Cour

¹ M. Couvreur répliqua qu'il ne s'agissait pas de réserves mais bien de déclarations interprétatives.

d'Arbitrage, jurisprudence de juridictions inférieures) relative à la CIDE (entre autre la question relative à l'application directe de la CIDE dans l'ordre juridique interne). Le Professeur Jacques Fierens le suit sur ce dernier point. Benoît Van Keirsbilck suggère également de publier sur un site Internet la jurisprudence relative à la CIDE afin de lui accorder plus de visibilité. Ces suggestions seront, compte tenu de l'agenda de la Commission très chargé jusqu'à la fin de l'année 2008, examinées au début de l'année 2009.

b. Le Professeur Fierens pense que la technique des « dissenting opinions » ne devrait pas seulement être utilisée dans le cadre de la procédure de rédaction du rapport mais devrait l'être aussi dans le cadre de l'ensemble des missions de la Commission.

La Présidente suggère que ce principe important, qui garanti la participation de tous les membres de la Commission, soit inscrit dans le règlement d'ordre intérieur qui sera adopté dans le courant de l'année à venir.

c. Le Professeur Olivier De Schutter suggère qu'un groupe de travail consacré à la réflexion quant à l'impact des législations et projets/propositions de loi sur les droits de l'enfant. M. Joost Van Haelst le rejoint à ce propos et se réfère à l'expérience flamande en la matière (rapports d'impact sur les enfants) qui pourrait être utiles en l'espèce. Benoît van Keirsbilck suggère en outre de systématiquement mener la réflexion dans les meilleurs délais, afin de permettre à la Commission de rendre un avis dans le cadre des travaux parlementaires (p.ex. dans le cadre d'une audition).

Le Secrétariat de la Commission formulera une proposition concrète au Bureau exécutif en vue de la séance plénière du 20 novembre 2008.

d. M. Joost Van Haelst suggère que soient admis des experts au sein des groupes de travail, éventuellement comme suppléant des membres effectifs. Ce principe pourrait donc faire l'objet d'une inscription au règlement d'ordre intérieur.

e. Concernant la participation des jeunes/des enfants, Benoît Parmentier a fait référence à quelques études intéressantes qui sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Sarah D'HONDT, Présidente de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant

P.O Secrétariat de la Commission